

M. Fortin: Monsieur le président, je tentais d'expliquer que nous acceptons la proposition à l'effet qu'on nous accorde un débat de cinq heures, comme le prévoit le Règlement. Voilà notre position, qui est relativement simple. Elle a été reconnue à trois reprises par les représentants de ces partis, et chaque fois on nous a roulés.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. La question se complique d'instants en instants. Il s'est déjà écoulé 20 minutes depuis la reprise de la séance, et nous ne nous sommes toujours pas entendus sur quoi que ce soit. Si je ne m'abuse, on a proposé que la Chambre poursuive la séance, après l'heure de l'ajournement, pour une période de temps indéterminée. Le député de Lotbinière dit qu'il y aurait... que la Chambre veuille bien m'excuser. On me dit maintenant que le ministre a proposé une prolongation de cinq heures.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Pourrions-nous avoir un peu d'ordre, s'il vous plaît. C'est là la proposition à l'égard de laquelle la présidence doit demander s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: Oui.

Une voix: Non.

M. l'Orateur: La présidence a du mal à décider, dans le cas présent. Je ne suis pas certain d'avoir entendu des non. Je vais reposer la question, et si quelqu'un veut s'opposer, qu'il le fasse entendre clairement.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, la réponse est non. Cela est assez clair.

M. l'Orateur: Cela simplifie la question.

M. Bell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai vérifié et j'ai découvert qu'un comité de la Chambre siège actuellement, le comité des prévisions budgétaires en général. Je pense qu'il est déplacé qu'un comité siège alors que la période des questions, qui est très importante, se poursuit. Cela prouve une fois de plus que notre Parlement n'est qu'une comédie. On devrait ordonner sans tarder aux membres du comité de lever la séance jusqu'à l'appel de l'ordre du jour.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Passons à l'appel des motions.

[M. l'Orateur.]

• (2020)

LA CONSOMMATION

L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE DU COMITÉ QUANT À LA RÉVISION DU BILL RELATIF À LA CONCURRENCE—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole en vertu de l'article 43 du Règlement pour présenter la motion suivante, appuyée par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que l'on donne au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales le pouvoir d'enquêter sur les allégations de M. Harold Buchwald président du Conseil canadien de la consommation, nommé par le gouvernement fédéral, selon lequel le gouvernement a décidé de reviser son projet de loi concernant la concurrence pour des raisons strictement politiques, et cette décision fut prise à la suite d'un dialogue inégal, car seulement deux ou trois, des 300 mémoires présentés, représentaient les intérêts des consommateurs.

M. l'Orateur: La motion de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway est proposée à la Chambre en conformité de l'article 43 du Règlement. La présidence va vérifier s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Étant donné qu'il n'y a pas unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

L'ÉNERGIE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE ÉTUDE EN COMITÉ DU PROGRAMME CANDU—LA PÉNURIE D'EAU LOURDE—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester Nord): Monsieur l'Orateur, je désire proposer la motion suivante en vertu de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Saint-Jean Lancaster:

Que l'on demande au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics de la Chambre des communes d'étudier sans délai les nombreux problèmes associés au programme CANDU de l'Énergie atomique du Canada Limitée, et en particulier ceux se rapportant au projet de fermeture partielle de la centrale nucléaire de Douglas Point, de la mise en service de la centrale nucléaire de Pickering Three, ainsi que les problèmes que pose la pénurie d'eau lourde; enfin, que le comité fasse rapport à la Chambre dans les meilleurs délais.

Une voix: Hé bien!... l'eau lourde!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion qui est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre.

[Français]

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut donc être présentée.